



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

01.04.2026

Titre du projet du marché:

Transformation et assainissement de la piscine du Nid-du-Crô /Mandat d'ingénieur en électricité

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

ID du projet:

#33631

N° de la publication SIMAP:

#33631-01

Date de publication SIMAP:

20.03.2026

Adjudicateur:

Ville de Neuchâtel - Service du patrimoine bâti

Fbg de l'Hôpital 4

2000 Neuchâtel - Suisse

+41327177686

spb.neuchatel@ne.ch

Organisateur:

Ville de Neuchâtel - Service du patrimoine bâti

Fbg de l'Hôpital 4

2000 Neuchâtel - Suisse

+41327177686

spb.neuchatel@ne.ch

Inscription:

Sur simap, jusqu'au 08.05.2026.

Visite:

Visite des lieux facultative, rendez-vous devant l'entrée principale à l'Ouest le 31 mars 2026 à 14h00.

Questions:

Sur simap, jusqu'au 09.04.2026

Rendu documents:

Jusqu'au 08.05.2026 à 12h00 à l'adresse: Ville de Neuchâtel - Service du patrimoine bâti, Fbg de l'Hôpital 4, 3ème étage, 2000 Neuchâtel - Suisse. Le soumissionnaire doit déposer son offre sous forme papier en 1 exemplaire dument daté et signé par les personnes autorisées à engager le soumissionnaire, et un exemplaire sous forme électronique sur clé USB non cryptée. Le timbre postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

71321000 Services de conception technique des installations mécaniques et électriques de bâtiments

Description détaillée des prestations / du projet:

Mandat d'ingénieurs-conseils et électricité qui prend en charge la rénovation et la mise en conformité du bâtiment existant des piscines du Nid-du-Crô sur la base d'un projet issu d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte.

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Pas de bureaux préimpliqués.

Comité d'évaluation ou Jury:

Sandra Valiquer, cheffe de projets utilisateurs, Service des sports, Ville de Neuchâtel

Elvira Martinez, architecte, cheffe de projet, service du patrimoine bâti, Ville de Neuchâtel

Adrien Meuwly, architecte E TH Z , COMPTE/MEUWLY architectes, Zürich

Samuel Jenni, Jensa SA, Neuchâtel

Conditions de participation:

L'appel d'offres en procédure ouverte est personnel et non transmissible. Les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent présenter qu'une seule offre.

Critères d'aptitude:

-

Critères d'adjudication / de sélection:

Présentation - Pondération 10%

3 références travaux - Pondération 15%

2 références personnes - Pondération 20%

Analyse de la tâche, organisation - Pondération 10%

Calcul des prestations en heures - Pondération 30%

Montant de l'offre (méthode T1.5) - Pondération 15%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Pas de mandataires préimpliqués. Néanmoins, les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

- Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la "propriété du mandant" ne devrait plus être utilisée.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il n'en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes